

MOTION

Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)

Objet : Modalités de sélection des Directeurs et Directrices d'Institut du CNRS

Lors de sa réunion du 8 décembre 2025, la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N) a discuté avec la direction du CNRS des modalités de sélection des Directrices et Directeurs d'Institut, dans le contexte du renouvellement récent ou à venir de plusieurs d'entre eux. Le Président directeur général du CNRS a rappelé la procédure qu'il a mise en place de manière informelle depuis son arrivée :

1. appel à candidature sur le site de l'Institut
2. mise en place d'un comité (ad hoc), chargé d'évaluer les candidatures et éventuellement d'en susciter ; seul le nom de la personne qui préside ce comité est rendu public ;
3. évaluation des candidatures par ce comité, après audition de tout ou partie des candidat.e.s, et avis sur ces candidatures ;
4. audition d'une partie des candidat.e.s par les directions générales déléguées, puis par le PDG ;
5. choix de la personne retenue par le PDG, après consultation des directions générales déléguées.

La C3N estime que la mise en place d'une telle procédure est très positive et devrait être fixée dans les textes, pour la conforter dans la durée. Elle suggère quelques améliorations ponctuelles :

- diffuser plus largement l'appel à candidature, y compris par un envoi systématique d'un courriel à tous les personnels de l'Institut ;
- rendre public le nom de tous les membres du comité (point 2) ;
- inclure au moins un membre étranger au sein dudit comité.

Elle propose également une évolution plus significative, qui lui semble entrer pleinement dans le cadre de la mission de conseil des Conseils scientifiques d'Institut : organiser une audition de tout ou partie des candidats, à la phase 3, devant le CSI et transmettre à la direction du CNRS un avis suite à cette audition. Les membres du CSI respecteront la confidentialité de l'audition et des échanges, comme c'est le cas pour toute situation de concours ou de recrutement.

Mathieu CASSIN
Porte-parole de la C3N

Motion adoptée le 19 décembre 2025, 25 Votants : 24 pour, 0 contre, 1 abstention

Destinataires :

Monsieur Antoine PETIT, président-directeur-général du CNRS

Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'Instituts du CNRS

En copie :

Madame Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national

Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et des CID du Comité national de la recherche scientifique